

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 469

Mardi 26 mars 2024

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN - Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé :

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Pour les réunions à venir : <ul style="list-style-type: none"> • Semaine Olympique et Paralympique le 3 avril, à Vaires-Sur-Marne, • Conseil des territoires ultramarins, le vendredi 5 avril en présentiel, • Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 6 avril 2024, en présentiel, • Conseil des territoires : le dimanche 7 avril, en présentiel, • BEX, jeudi 18 avril à 18h30, en distanciel, • BEX, lundi 06 mai à 18h30, en distanciel, • BEX, mercredi 29 mai à 18h30, • Conseil Fédéral, samedi 22 juin, en présentiel, • BEX, mercredi 19 juin à 18h30, en distanciel, • BEX, mercredi 03 juillet à 18h30, en distanciel.

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF		
1. Présences des membres du BEX sur les CTSP	Les différentes Conférences Territoriales des sports de Pagaie pour l'attribution du PSF sont les suivantes :	
	Comité Régional	Date proposée
	Bourgogne-Franche-Comté	13/05/2024
	Bretagne	Non définie
	Centre-Val-de-Loire	15/05/2024
	Grand-Est	Non définie
	Hauts-de-France	Non définie
	Ile-de-France	22/05/2024
		Membre du BEX
		J. ZOUNGRANA
		E. GIRARD
		Incompatibilité avec une réunion du Bex
		J. ZOUNGRANA



	<table border="1" data-bbox="470 190 1404 488"> <tr> <td>Normandie</td> <td>Non définie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nouvelle-Aquitaine</td> <td>30/04/2024</td> <td>C. CHEVIET</td> </tr> <tr> <td>Occitanie</td> <td>14/05/2024</td> <td>C. CHEVIET</td> </tr> <tr> <td>Pays de la Loire</td> <td>13/05/2024</td> <td>F. HABRIOUX</td> </tr> <tr> <td>Sud</td> <td>20/05/2024</td> <td>C. CHEVIET</td> </tr> <tr> <td>Guadeloupe</td> <td>Non définie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Guyane</td> <td>15/05</td> <td>G. DANTIN</td> </tr> </table> <p>→ Le BEx valide cette répartition et demande aux Comités Régionaux qui n'ont pas encore envoyé la proposition de date, de la transmettre au service.</p>	Normandie	Non définie		Nouvelle-Aquitaine	30/04/2024	C. CHEVIET	Occitanie	14/05/2024	C. CHEVIET	Pays de la Loire	13/05/2024	F. HABRIOUX	Sud	20/05/2024	C. CHEVIET	Guadeloupe	Non définie		Guyane	15/05	G. DANTIN
Normandie	Non définie																					
Nouvelle-Aquitaine	30/04/2024	C. CHEVIET																				
Occitanie	14/05/2024	C. CHEVIET																				
Pays de la Loire	13/05/2024	F. HABRIOUX																				
Sud	20/05/2024	C. CHEVIET																				
Guadeloupe	Non définie																					
Guyane	15/05	G. DANTIN																				
<p>2. Information sur la candidature de deux personnes pour le Conseil Fédéral, lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024</p>	<p>Actuellement 18 membres du Conseil Fédéral dont 10 femmes et 8 hommes plus un membre agréé de type A.</p> <p>Les textes actuels précise que le Conseil Fédéral se compose de 22 personnes dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des membres dont au moins deux Présidents.es de Comité Régional et un médecin, élus par les représentants des membres affiliés sera de 20 membres au maximum, en respectant les conditions de parité, conformément à l'article S – 2.2.1.2. Ceux-ci sont élus au scrutin secret par les représentants.es des membres affiliés (collège I) ; • 1 membre élu au scrutin secret par les représentants.es des membres agréés type A (collège II) ; • 1 membre élu au scrutin secret par les représentants.es des membres agréés type B (collège III). <p>Pour la parité, l'Assemblée Générale garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes, dans le respect des textes législatifs en vigueur.</p> <p>En application de l'article L131-8 du code du sport : Si la proportion de licenciés.es de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, une proportion minimale de 40 % des sièges est garantie dans les instances dirigeantes pour les personnes de chaque sexe. Par dérogation à l'alinéa précédent, pour le premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la proportion de membres au sein des instances dirigeantes de la FFCK des licenciées féminines sera au moins égale à sa proportion parmi les licenciés jusqu'au 31 décembre 2020. Au-delà de cette date, la proportion sera de 40%.</p> <p>Les nouvelles règles seront applicables lors de l'élection du 14 décembre 2024.</p> <p>→ Le BEx valide la recevabilité de ces deux candidatures</p>																					
<p>3. Questions écrites Assemblée Générale</p>	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance de la liste des questions écrites pour l'Assemblée Générale et note qu'un point de vérification doit être fait sur la question de la recevabilité des questions au regard de nos statuts et règlements.</p> <p>Néanmoins, le Bex se réjouit de l'opportunité de ces questions pour conforter l'information de nos structures parfois victimes de désinformations et de fake news.</p> <p>→ Le BEx répondra à ces questions écrites lors de l'Assemblée Générale</p>																					



<p>4. Compte-rendu BEF du 19 février</p>	<p><u>Formation des dirigeants</u> Olbia conseil propose un parcours de formation à destination des dirigeants de la FFCK. Ce parcours essentiellement en ligne permet d'aborder les grands contenus nécessaires à la compréhension de l'écosystème sportif et à la gestion d'un club associatif. Un travail avec Olbia devrait s'engager dans les prochaines semaines.</p> <p><u>Contenu du Guide MFPC.</u> Le plan de charge des travaux du BEF prévoit la refonte du guide des formateurs MFPC. Une partie de la réunion a été consacrée à ce travail. Un temps de travail est programmé début mars pour continuer le travail en petit groupe.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu</p>
--	---

<p align="center">ETUDES du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. PSF</p>	<p>En amont de l'ouverture de la campagne PSF, le poids de chaque région a été calculé selon 10 indicateurs validés par le Conseil des territoires, permettant d'attribuer à chaque région une enveloppe proportionnelle à son activité sur le territoire.</p> <p>Les actions supplémentaires sur l'encadrement des animations sur les vacances de l'année olympique et paralympique ont conduit 28 structures à candidater, dont 6 en territoires ultramarins, malgré un délai très contraint.</p> <p>L'autre action correspondante aux 1000 emplois socio-sportifs a engagé 12 clubs dont deux en territoires ultramarins, à déposer un dossier.</p>

Fin du BEX à 19 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral


